



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE (AAPC)

MARCHE PUBLIC N° 2019.01

OBJET: ACQUISITION ET LIVRAISON DE 500 HOUSSES INTÉGRALES ET IMPERMÉABLES

I. INFORMATIONS RELATIVES À L'ACHETEUR PUBLIC (rubrique obligatoire)

Catégorie	Etablissement Public de Coopération Intercommunal
Nom et coordonnées de l'organisme acheteur	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ÎLES MARQUISES (CODIM) BP 71 Atuona, 98741 Hiva Oa, Polynésie française TEL: +689 927 307, FAX: +689 927 313, contact@codim.pf
Autorité compétente	Monsieur Félix BARSINAS, Président

II. OBJET ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES (rubrique obligatoire)

A. Objet

La présente consultation a pour objet l'acquisition et la livraison de 500 housses intégrales imperméables

B. Type de marché

- Marché public de travaux:
 - Exécution
 - Conception et l'exécution d'un ouvrage ou de travaux de bâtiment ou de génie civil répondant à des besoins précisés par 'acheteur public qui en exerce la maîtrise d'ouvrage.
- Marché public de fournitures
 - Achat
 - Prise en crédit-bail
 - Location de biens meubles
 - Location-vente de biens meubles
- Marché public de services

CODIM	MARCHE PUBLIC N° 2019.01	Page
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE (AAPC)	ACQUISITION ET LIVRAISON DE 500 HOUSSES INTÉGRALES ET IMPERMÉABLES	1/8

C. Lieu d'exécution du marché ou services ou lieu de livraison de la commande

Commune de Ua Pou, BP 100 Hakahau, 98745 Ua Pou, Polynésie française
TEL: +689 915 105, FAX: +689 915 020, courrier@commune-uapou.pf

D. Variantes autorisées

- OUI
 - Sans offre de base
 - Obligatoirement avec l'offre de base (article LP 234-3)
- NON

E. Marché réservé

- OUI, la mise en concurrence est réservée à des établissements de travail protégé
- NON

III. **FORME DU MARCHÉ (rubrique conditionnelle)**

- Marché à tranches conditionnelles

Identifier la tranche ferme et les tranches conditionnelles

- Marché à bon de commande
 - Mono-attributaire
 - Multi-attributaires

Enoncer les règles d'attribution

- Minimum en valeur
- Maximum en valeur
- Minimum en quantité
- Maximum en quantité
- Accord-Cadre
 - Mono-attributaire
 - Multi-attributaires
 - Minimum en valeur
 - Maximum en valeur

CODIM	MARCHÉ PUBLIC N° 2019.01	Page
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE (AAPC)	ACQUISITION ET LIVRAISON DE 500 HOUSSES INTÉGRALES ET IMPERMÉABLES	2/8

- Minimum en quantité
- Maximum en quantité

Critères d'attribution des marchés subséquents et leur pondération si des critères autres que celui du prix énoncés seront retenus.

IV. PRESTATIONS DIVISÉES EN LOTS (rubrique conditionnelle)

Cette rubrique précise le nombre et l'intitulé des lots lorsque le marché est alloti.

- NON
- OUI

Nombre de lots et intitulés des lots

- Les candidats sont autorisés à présenter une offre pour
 - Un lot
 - Plusieurs lots

Préciser le nombre maximum de lots que l'opérateur économique peut présenter une offre

- Tous les lots
- ou Maximum de lots susceptibles d'être attribués

Les candidats sont autorisés à présenter des offres variables selon le nombre de lots susceptibles d'être obtenus:

- NON
- OUI

Préciser les modalités d'attribution des lots lorsque la mise en oeuvre des critères d'attribution conduirait à attribuer à un même candidat un nombre de lots supérieur au nombre maximal, ou lorsque ces derniers sont autorisés à présenter des offres variables.

CODIM	MARCHE PUBLIC N° 2019.01	Page
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE (AAPC)	ACQUISITION ET LIVRAISON DE 500 HOUSSES INTÉGRALES ET IMPERMÉABLES	3/8

V. TYPE DE PROCÉDURE (rubrique obligatoire)

Cette rubrique précise parmi les procédures de passation définies au titre II du livre III du code, la procédure retenue par l'acheteur public.

L'information est importante car elle permet aux candidats de connaître dès le stade de l'avis, le déroulement de la procédure.

Procédure adaptée (article LP 321-1)

Appel d'offre ouvert

Appel d'offre restreint (article LP 322-1 et suivants)

Procédure négociée (article LP 323-1 et suivants)

Une procédure en phase successive sera organisée afin de réduire progressivement le nombre d'offres à négocier (article LP 323-7)

NON

OUI

Procédure de dialogue compétitif (articles LP 324-1 et suivants)

Une procédure en phase successive sera organisée afin de réduire progressivement le nombre de solutions à discuter (article LP 324-4)

NON

OUI

Préciser les modalités de dialogue:

Concours ouvert

Concours restreint (articles LP 325-1 et suivants)

VI. CONDITIONS DE PARTICIPATION - PIÈCES A FOURNIR PAR LES CANDIDATS (rubrique obligatoire)

Rubrique non obligatoire pour les marchés dispensés de procédure de publicité et de mise en concurrence mentionnés au 1° de l'article 223-3 (seuil < 3.000.000 XPF) sans préjudice des dispositions de l'article LP 5611-8 du code du travail de la Polynésie française.

Cette rubrique recense les documents à produire par les opérateurs économiques en vue de l'admission de leurs candidatures:

1. Situation juridique, fiscale et sociale des opérateurs (documents mentionnés au 1°, au 2° et au 3° de l'article LP 233-3): voir **règlement de consultation (RC)**
2. Documents et renseignements relatifs aux capacités financières - références requises (documents mentionnés au 4° de l'article LP 233-3): voir **règlement de consultation (RC)**

CODIM	MARCHE PUBLIC N° 2019.01	Page
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE (AAPC)	ACQUISITION ET LIVRAISON DE 500 HOUSSES INTÉGRALES ET IMPERMÉABLES	4/8

3. Documents et renseignements relatifs aux capacités techniques et professionnelles - références requises (documents mentionnés au 4° de l'article LP 233-3): voir **règlement de consultation (RC)**

VII. NOMBRE DE CANDIDATS (rubrique conditionnelle)

Cette rubrique est renseignée si l'acheteur public décide de mettre en oeuvre des procédures restreintes (appel d'offres restreint, concours restreint), un procédure négociée ou un procédure de dialogue compétitif et s'il entend limiter le nombre de candidats admis à présenter une offre.

✓ Sans objet

Nombre de candidats qui seront sélectionnés à l'issue de l'examen de la candidature :

Nombre minimum

Nombre maximum

VIII. CRITÈRES D'ATTRIBUTION (rubrique obligatoire)

Cette rubrique sert à définir et pondérer les critères d'attribution du marché qui vont servir à l'acheteur pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse. Il peut à ce titre opter soit pour un pluralité de critères soit pour un critère unique qui est nécessairement celui du prix si l'objet du marché le justifie. L'acheteur précise s'il a renvoyé aux documents de la consultation les critères d'attribution du marché ainsi que leur pondération.

- La valeur technique de l'offre est considérée comme le facteur prépondérant, car garant d'une restitution conforme aux attentes du maître d'ouvrage, soit un coefficient de 1,3.
- Le critère prix est un impératif mais ne conditionne pas la qualité des fournitures; en conséquence, le coefficient affecté est neutre, soit 1.
- Le critère délai de réalisation n'est pas le critère dominant; il n'en reste pas moins que c'est un critère important pour le maître d'ouvrage, d'où le choix d'un léger coefficient de pondération de 0,8.

Se référer au Règlement de Consultation (RC) pour les détails de notation.

IX. DÉLAIS DE REMISE DES CANDIDATURES ET/OU DES OFFRES (rubrique obligatoire)

Dans cette rubrique, l'acheteur public est invité à préciser les principaux délais qui vont régir la procédure.

Cas des procédures restreintes, procédure négociée ou du dialogue compétitif:

CODIM	MARCHE PUBLIC N° 2019.01	Page
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE (AAPC)	ACQUISITION ET LIVRAISON DE 500 HOUSSES INTÉGRALES ET IMPERMÉABLES	5/8

Date et heure limite de réception des candidatures (*minimum 21 jours à compter de la date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence; en cas d'urgence 12 jours*):

Date et heure limites de réception des offres (*minimum 30 jours à compter de la date d'envoi de la lettre de consultation; en cas d'urgence 12 jours*):

Cas des procédures ouvertes (minimum 30 jours à compter de la date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence; en cas d'urgence 12 jours)

Date et heure limites de réception des offres:

Date limite de remise des offres:

Mardi 3 mai 2019 à 11h30 Marqueses (GMT - 09:30)

Heures de réception des offres : du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30 et de 13h00 à 15h30 heure Marqueses. (attention à l'heure locale des Marqueses = heure de Tahiti + 30 minutes)

Délai de validité des offres exprimé en mois ou en jours et décompté à compter de la date limite de réception des offres:

Le délai de validité des offres est fixé à soixante (60) jours à compter de la date limite de remise des offres.

La possibilité de recourir à un délai plus court que le délai de droit commun en matière d'appel d'offres ouvert ou restreint à raison de l'urgence qui réside pour l'acheteur public à passer le marché doit faire l'objet d'une justification circonstanciée dont les motifs doivent lui être étrangers et non prévisibles.

X. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- Etudes à produire le cas échéant
- Les procédures de dialogue compétitif, de concours et de conception-réalisation supposent la remise par les candidats de prestations sous forme d'études sur la base desquelles sera effectuée la sélection par le jury ou l'autorité compétente.

Préciser la nature des études qui seront sollicitées:

- Le contenu des études peut être précisé dans le règlement de consultation.
- Primes et modalités de leur attribution
- Dans le cas de la passation d'un marché de maîtrise d'oeuvre (concours restreint) et conformément à l'article LP 326-4, l'acheteur public doit annoncer le montant de la prime à verser. Ces informations peuvent également figurer dans le cas des autres procédures de concours, de marché de conception-réalisation ou de dialogue compétitif dans l'avis ou le règlement de la consultation.
- Remise d'échantillons, maquettes ou prototypes et modalités de leur remise le cas échéant

CODIM	MARCHE PUBLIC N° 2019.01	Page
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE (AAPC)	ACQUISITION ET LIVRAISON DE 500 HOUSSES INTÉGRALES ET IMPERMÉABLES	6/8

- Remise d'un devis descriptif estimatif détaillé le cas échéant avec indication de la valeur contractuel ou non dudit document.

XI. ADRESSES (rubrique conditionnelle)

1- Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus (administratifs et/ou techniques):

**Mme Bertille ATA - bertille.ohotoua@codim.pf ou Mme
Mareva KUCHINKE - mareva.kuchinke@codim.pf
au 40 927 307**

2- Adresse auprès de laquelle les documents de la consultation peuvent être obtenus:

A renseigner si l'adresse diffère de celle indiquée en tête d'avis à la rubrique [INFORMATIONS RELATIVES À L'ACHETEUR PUBLIC](#)

3- Adresse auprès de laquelle les offres/candidatures doivent être envoyées:

A renseigner si l'adresse diffère de celle indiquée en tête d'avis à la rubrique [INFORMATIONS RELATIVES À L'ACHETEUR PUBLIC](#)

4- Frais de reprographie le cas échéant

Le dossier de consultation est remis gratuitement sous format papier ou par voie électronique à chaque candidat.

XII. CONDITION DE REMISE DES OFFRES ET/OU DES CANDIDATURES (rubrique obligatoire)

Les propositions seront remises dans une unique enveloppe fermée à l'adresse indiquée à la rubrique [INFORMATIONS RELATIVES À L'ACHETEUR PUBLIC](#)

Cette enveloppe contiendra l'ensemble des pièces énumérées aux rubriques VIII et XII et indiquera les informations suivantes :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ÎLES MARQUISES

MARCHE PUBLIC N°01 / 2019

OBJET:

ACQUISITION ET LIVRAISON DE 500 HOUSSES INTÉGRALES ET IMPERMÉABLES

CODIM	MARCHE PUBLIC N° 2019.01	Page
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE (AAPC)	ACQUISITION ET LIVRAISON DE 500 HOUSSES INTÉGRALES ET IMPERMÉABLES	7/8

Les plis seront :

- Soit remis contre récépissé les jours ouvrés aux heures de réception, à l'adresse indiquée à la rubrique [INFORMATIONS RELATIVES À L'ACHETEUR PUBLIC](#).
- Soit envoyés par la poste, par pli recommandé, avec accusé de réception postal à l'adresse susvisée. Le cachet de la poste ne fera pas foi, les candidats prendront leurs dispositions afin que les plis arrivent dans les délais.

Dans tous les cas, les plis devront parvenir à destination **avant la date et l'heure limite fixées en page de garde du présent règlement de consultation.**

XIII. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION (rubrique obligatoire)

La date d'envoi de l'avis à la publication permet de s'assurer que les délais minimaux de réception des candidatures et/ou des offres ont bien été respectés.

26 mars 2019

CODIM	MARCHE PUBLIC N° 2019.01	Page
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE (AAPC)	ACQUISITION ET LIVRAISON DE 500 HOUSSES INTÉGRALES ET IMPERMÉABLES	8/8